

#### demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : Ministère du Travail de l'insertion et de l'emploi - "Solidarité inclusive

associations intermédiaires"

Organisme : Ministère du Travail de l'emploi et de l'insertion

## Identité du demandeur

Email	
Etablissement	
SIRET	
Dénomination	
Denomination	
Forme juridique	

## **Formulaire**

- Vu les articles R. 5132-44 à R. 5132-47 du Code du Travail;
- Vu la Circulaire DGEFP n° 2005/28 du 28 juillet 2005 relative aux fonds départementaux d'insertion ;
- Vu l'instruction DGEFP/SDPAE/MIP/2020/238 du 1er décembre 2020 relative à la mobilisation des salariés en insertion des associations intermédiaires mis à disposition des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) dans le cadre de la crise sanitaire.

Pour encourager et soutenir la mobilisation des associations intermédiaires en EHPAD et certains établissements pour personnes en situation de handicap, Brigitte Klinkert, ministre déléguée chargée de l'Insertion, et Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'Autonomie ont souhaité apporter un soutien financier exceptionnel par un système de bonification pour chaque heure de mise à disposition effectuée par une AI en EHPAD depuis le 1er décembre 2020 et jusqu'au 30 juin 2021 ou dans un établissement listé ci-dessous entre le 1er mars 2021 et le 30 septembre 2021.

Cette bonification a notamment pour objet de soutenir le modèle économique des Al durant cette action en reconnaissant leurs efforts de réorganisation et de démarchage commercial auprès des établissements listés ci-dessous dans une logique de « solidarité inclusive » : par des personnes en insertion, pour des personnes dépendantes ou en situation de handicap.

A/ Liste des établissements ouvrant droit à l'aide au poste bonifiée :

Du 1er décembre 2021 au 30 juin 2021 : établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

Du 1er mars 2021 au 30 septembre 2021 :

Foyers de vie pour personnes en situation de handicap :

- Maisons d'accueil spécialisées (MAS)
- Foyers d'accueil médicalisés (FAM) et établissements d'accueil médicalisés en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM)
- Foyers occupationnels/foyers de vie, foyers d'accueil polyvalents et établissements d'accueil non médicalisés (EANM)
- Foyers d'hébergement (FH)

Etablissements pour enfants en situation de handicap :

- Instituts médico-éducatifs (IME)
- Instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP)
- Instituts d'éducation motrice (IEM)

Ministère du Travail de l'insertion et de l'emploi - "Solidarité inclusive associations intermédiaire - Etablissements pour enfants polyhandicapés (EEAP) - Établissements pour jeunes déficients sensoriels (EJDS) - Établissements d'accueil temporaire, jardins d'enfants, foyers d'hébergement (FHE) - Établissements expérimentaux pour enfants et adolescents handicapés (EE)
B/ Le dépôt de la demande est ouvert pour le versement de l'aide au poste bonifiée entre décembre 2020 et septembre 2021.
C/ Financement des actions : Les actions au titre du Fonds de Développement de l'Inclusion sont financées sur les crédits de la Mission Ministérielle « Travail et Emploi » du Ministère du travail : Programme 102 « Accès à l'emploi ».
C/ Constitution du dossier de réponse : Le formulaire dématérialisé sur le site "Démarches Simplifiées" constitue la demande de FDI.
D/ Date limite de dépôt des demandes : Les dossiers de réponse sont à transmettre sur le site "Démarches Simplifiées" au plus tard le vendredi 12 novembre 2021 à minuit. Veillez à choisir la région et le département qui vous concerne en début de procédure.
Seules les propositions arrivées dans les délais susmentionnés et complètes seront prises en compte. <b>Région</b> Cochez la mention applicable, une seule valeur possible  Auvergne Rhône Alpes
Bourgogne Franche Comté
☐ Bretagne
Centre-Val-de-Loire
Corse
Grand Est
☐ Guadeloupe
☐ Guyane
☐ Hauts-de-France
☐ Ile-de-France
☐ La Réunion
☐ Martinique
☐ Mayotte
☐ Normandie
☐ Nouvelle Aquitaine
☐ Occitanie
Pays de la Loire
Provence-Alpes-Côtes-d'Azur
Département Indiquer le département de votre association.

# **INFORMATIONS SUR L'ASSOCIATION INTERMEDIAIRE**

Ministère du Trav Nom de l'association in	ail de l'insertion et de l'emploi - "Solidarité inclusive association termédiaire	ns intermédiaire
Adresse postale de l'org	ganisme bénéficiaire	
	elle les documents administratifs doivent être envoyés se mentionnée ci-dessus.	
Numéro SIRET SIRET		
Dénomination		
Forme juridique		
Statut juridique Par exemple: Association loi 1901 Association de droit loc Groupement d'employe Mutuelle SCIC		
Numéro d'annexe finan Numéro d'annexe finan (sans espaces) Ex. : AI001210001A0	ncière IAE ncière renseignée dans l'Extranet IAE 2.0 au titre du conventionnement association in	itermédiaire
Prénom et NOM du rep Exemple : Pierre DUPON		
<b>Qualité du représentan</b> Exemples : "Président",		
DEMANDE D'A	AIDE	
Nombre d'heures trava Entre le 1er décembre 2	<b>villées en EHPAD</b> 2020 et le 30 juin 2021 uniquement	

Ministère du Travail de l'insertion et de l'emploi - "Solidarité inclusive association Nombre d'heures travaillées dans un établissement pour personnes en situation de handicap Entre le 1er mars 2020 et le 30 septembre 2021 uniquement	ns inte
	]
Nombre total d'heures travaillées dans les établissements ouvrant droit à l'aide au poste bonifiée Nombre d'heures de mise à disposition de salariés dans les établissements listés en présentation de la dém Iniquement.	i narche
	]
<b>Montant total de l'aide demandé</b> le montant demandé correspond uniquement à la part bonifiée de l'aide au poste. l correspond au calcul suivant : Nombre total d'heures travaillées x 1,5. Vous avez la possibilité de saisir un nombre décimal directement dans le champ.	
	]
nformation importante En cas de contrôle à posteriori réalisé par la DDETS, vous devez être en mesure transmettre les contrats (CDDI, CDDU) des salariés mis à disposition dans les établissements ouvrant droit à l'aide au poste bonifiée.	de
Pour chaque mission de salarié mis à disposition dans un établissement ouvrant droit à l'aide au poste bon uniquement pour ces missions, j'ai déclaré le code correspondant dans l'Extranet IAE 2.0 Liste des codes à renseigner : Code EHPAD : "AIEHPAD" Code Etablissement pour personnes en situation de handicap : "AIPH"	nifiée et
Cochez la mention applicable  Oui	
Non	
Code établissement En l'absence de ce code, vous ne pourrez pas obtenir l'aide au poste bonifiée.	
Si vous avez oublié de le renseigner, vous pouvez actualiser vos déclarations sur avant transmission de la demande d'aide au poste bonifiée.	· l'ASP
ETABLISSEMENTS PARTENAIRES	
Nombre d'EHPAD utilisateurs Le cas échéant	
	]
Nombre d'établissements pour personnes en situation de handicap utilisateurs Le cas échéant	
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Type d'activités de mise à disposition	
sélectionner chaque activité réalisée. Vous avez la possibilité de sélectionner plusieurs activités le cas échéant.	
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles	

Ministère du Travail de l'insertion et de l'emploi - "Solidarité inclusive associations intermédiaire
Restauration
☐ Blanchisserie, pressing
Agent d'accueil, veilleur de nuit
Agent administratif
Gestion des déchets
☐ Entretien des espaces verts
☐ Manutention
☐ Autre
Si activité "autre", préciser :
ENGAGEMENT
Extrait des CGU de demarches-simplifiees.fr: L'usager remplit en ligne le formulaire et valide celui-ci []. La confirmation et la transmission du formulaire par l'usager vaut signature de celui-ci. En utilisant le service, l'usager s'engage sur la véracité des informations transmises lors du dépôt de son dossier.  Cochez la mention applicable  Oui
Non
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Réglement Général sur la Protection des Données (RGPD)  Les services du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion (DGEFP, DDETS) procèdent à un traitement de vos données personnelles dans le cadre de la présente téléprocédure sur le fondement de l'article 6-c (traitement nécessaire au respect d'une obligation légale : articles R. 5132-44 à R. 5132-47 du Code du travail, circulaire DGEFP n° 2005/28 du 28 juillet 2005 relative aux fonds départementaux d'insertion et son instruction) du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données ou RGPD) et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé sécurisé afin d'assurer une gestion individualisée de votre dossier et conservées pendant le temps réglementaire. Les données collectées ne seront en aucun cas communiquées à des tiers autres que ceux utiles à leur traitement (structures gouvernementales et institutionnelles, services centraux et déconcentrés, organismes sous tutelle, opérateurs). Les données enregistrées dans le traitement sont accessibles auprès du responsable RGPD des services du Ministère du travail, de l'insertion et de l'emploi. Pour exercer vos droits (accès, rectification, limitation,), contactez l'adresse suivante : mip.dgefp@emploi.gouv.fr.  À noter :  - Afin de pouvoir traiter votre demande, merci de bien préciser l'objet de votre demande  - En cas d'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité.  - J'ai pris connaissance des éléments ci-dessus Cochez la case.
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non

#### Données personnelles

J'accepte que dans le cadre de la continuité du traitement de mon dossier, mes informations personnelles puissent être transmises aux partenaires non commerciaux des services du ministère du travail, de l'insertion et de l'emploi en charge de l'instruction (DGEFP, DDETS) à des fins de formation ou d'enquête.

Ministère du Travail de l'insertion et de l'emploi - "Solidarité inclusive associations intermédiaire
Cochez la mention applicable  Oui
Non